

PROJET ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PAR
MONSIEUR GÉRALD LANGLOIS

Le gouvernement étudie la possibilité d'autoriser l'implantation d'un parc éolien à Hydro-Québec. A-t-il pensé à quel point, cette implantation serait désastreuse sur d'aussi belles terres agricoles? Seulement 2 % du territoire québécois est cultivable. C'est bien peu d'où l'importance de conserver et de protéger les terres agricoles pour la culture.

Aussi, pourquoi Hydro-Québec va-t-elle payer 0,12 \$ le kilowatt alors que maintenant, nous ne payons que 0,08 \$ le kilowatt? A-t-on déjà vu une compagnie qui veut perdre de l'argent? On sait bien qu'à long terme, ce sera nous, les contribuables qui en assumeront les coûts. Les promoteurs eux, ce n'est pas leur problème! Ils ne sont là que pour faire de l'argent.

Je ne veux pas dire que les éoliennes n'ont pas leur fonction bien au contraire. Je suis en accord avec l'énergie éolienne. Mais il y a ailleurs des endroits qui seraient plus adéquats et moins dommageables que sur nos terres agricoles et par surcroît, en zone habitée.

Le 21 mars 2011, en entrevue avec monsieur Benoît Dutrizac à la radio 98,5 FM, madame Pauline Marois disait elle aussi favoriser les éoliennes, mais tout comme nous, elle disait bien qu'elles devraient être implantées près des centrales électriques et non en milieu rural. Elle n'est pas d'accord non plus avec l'implantation de petits parcs éoliens ici et là, sur nos terres, ce qui aurait pour effet de détruire le paysage rural.

Un autre point qui me préoccupe grandement est les dangers pour la santé que représentent les éoliennes industrielles. Les symptômes associés au syndrome éolien identifié et étudié, entre autres, par le docteur Nina Pierpont, ne sont pas négligeables. Quand on pense que les personnes affectées par ce syndrome le sont tellement qu'elles se sentent obligées de déménager, je ne comprends pas que le ministère de la Santé permet l'implantation d'éoliennes industrielles à moins de deux kilomètres des résidences, distance proposée par les médecins ayant étudié ce syndrome. Je demeure à moins de deux kilomètres de deux des éoliennes projetées et cela me préoccupe considérablement.

Que dire maintenant de la dévaluation immobilière... En effet, selon l'étude effectuée par Appraisal Group One effectuée au Wisconsin, une perte de valeur variant de 24 à 43 % est associée aux éoliennes industrielles. C'est énorme comme perte de valeur. Comment peut-on cautionner un projet éolien qui fera ainsi baisser la valeur de nos propriétés? Qui nous dédommagera pour cette perte financière? Sûrement pas le promoteur, car il a dit lors de la première partie des audiences qu'il n'allait pas le faire alors ce sera encore nous les citoyens qui devront éponger cette importante perte de la valeur de nos propriétés. N'oublions pas que souvent, l'achat d'une maison représente les économies de toute une vie...

Autre point et non le moindre, il y a quelques années, j'ai vendu ma terre après l'avoir cultivée et entretenue pendant au moins 40 ans. Je voulais conserver un petit 2,89 hectares de terrain derrière ma maison pour y faire la culture biologique de petits fruits et légumes. Je gardais donc les intentions d'exploitation à vocation agricole.

Comme c'est la loi, j'ai dû faire une demande à la C.P.T.A.Q. Devinez la réponse... La C.P.T.A.Q. m'a refusé pour ces raisons :

«... Préserver l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole de même que pour maintenir les conditions favorables au développement de l'agriculture. »

«... Il serait difficile d'obtenir une autorisation, compte tenu de la superficie visée (2.89 hectares). » Donc, que le projet ne serait pas rentable. Ce que je voulais, ce n'était pas une question de rentabilité, mais un agrandissement de mon terrain pour pouvoir continuer d'admirer une partie de mon champ, ayant toujours vécu à cet endroit.

«... Une telle ouverture engendrerait un effet d'entraînement pour des demandes similaires, ce qui serait un préjudice pour la pratique de l'agriculture à l'échelle du territoire. »

Je ne comprends tout simplement pas que la C.P.T.A.Q. est prête à détacher de belles parties de nos terres agricoles pour implanter des éoliennes, et en plus en changer la vocation, alors qu'elle ne veut même pas accorder à des personnes qui ont été propriétaires durant des années d'en garder une petite superficie.

Après tout, qui a cultivé ces terres durant toutes ces années?

Cela revient à dire que nous ne sommes pas maîtres chez nous, car tout est contrôlé par des fonctionnaires et si nous n'avons pas de bons contacts, malheur à nous...

Le sujet d'énergie durable est souvent associé au concept d'acceptabilité sociale. Or, cette acceptabilité sociale est tout à fait absente du projet éolien de Saint-Valentin et cet important facteur devrait peser lourd dans la balance.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose formellement au projet éolien de Saint-Valentin et j'ose croire que les recommandations de la Commission auront un effet réel sur la prise de décision du gouvernement.

Mémoire présenté au BAPE par :

Gérald Langlois
